

A contre-courant, les communes vaudoises renforcent leur administration

Administration publique

En Suisse, le nombre d'emplois dans les communes a diminué d'un quart en dix ans. Dans le canton de Vaud, il a augmenté de 34%.

Alexandre Haederli

alexandre.haederli@lematindimanche.ch

La Suisse compte 46 376 postes de fonctionnaires de plus qu'il y a dix ans. C'est ce que révèlent des chiffres publiés aujourd'hui par Christophe Koller, spécialiste de la question et responsable de la base de données des cantons et des villes suisses BADAC. Ces données recensent l'évolution des équivalents plein-temps entre 2001 et 2012. «Cette hausse de 17% correspond à la croissance de la population active», explique le spécialiste.

C'est avant tout l'échelon cantonal qui s'est renforcé, au détriment des communes. «Cette centralisation correspond à une volonté politique», analyse Christophe Koller. Une tendance observée dans toute la Suisse, ou presque. Il existe des exceptions notoires: dans les cantons de Vaud, Genève et Zoug, les administrations communales continuent de croître massivement, plus rapidement encore que les employés cantonaux.

A Genève, numéro deux des cantons de Suisse en termes de densité administrative derrière Bâle-Ville, le poids de l'administration fait régulièrement débat. La répartition des tâches entre les mairies et le canton est justement en cours de révision. A Zoug, la double croissance pourrait s'expliquer en grande partie par un effet de rattrapage ainsi que par le boom de la population active.

Il en va autrement en terres vaudoises où l'augmentation des employés communaux dépasse les 34%. Deux fois plus que la hausse du nombre d'habitants sur la même période. «Je suis surpris par l'ampleur de cette progression, réagit la libérale-radical Claude Wyssa, présidente de l'Union des communes vaudoises (UCV). Cela fait quand même beaucoup. Cette

évolution est préoccupante, notamment du point de vue des finances communales.»

Moins de communes, plus d'administration

La surprise est d'autant plus grande qu'entre 2001 et 2012 une cinquantaine de communes ont disparu dans le canton. Les fusions n'auraient-elles pas permis de rationaliser l'administration publique, de regrouper des services et de supprimer les doublons, comme le promettent régulièrement les partisans? «Au contraire, la fusion de communes peut entraîner un renforcement de l'administration, déclare Claudine Wyssa. Parfois dans de petites communes, avant la fusion, certains services sont fournis de manière bénévole, comme le nettoyage des rues. Chaque habitant y met un peu du sien. Lors de la fusion, la voirie doit être professionnalisée.»

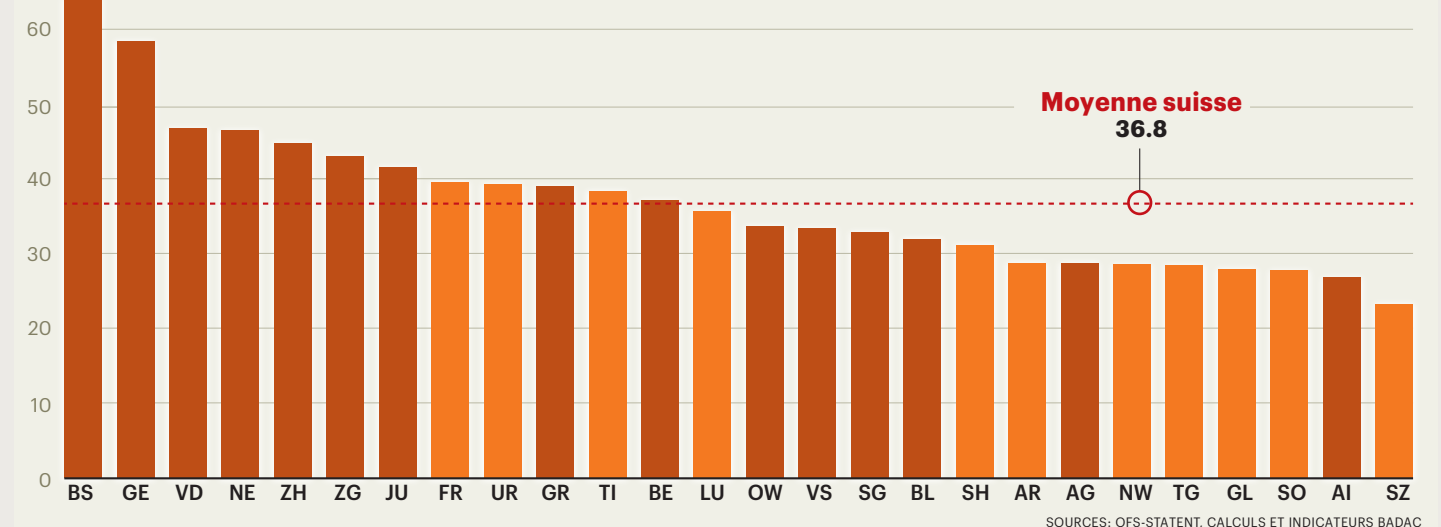
La faute aux règlements

Un élément revient souvent dans la bouche des syndicats pour expliquer la croissance de l'administration: l'aménagement du territoire qui, au fil des règlements et des lois, s'est lourdement complexifié. Dans le canton de Vaud plus qu'ailleurs, les communes ont hérité de larges compétences dans ce domaine. Les projets et les rapports, en plus d'être nombreux, doivent être irréprochables pour espérer être validés par le canton. «On a le sens du perfectionnisme taitillon», constate le radical Gustave Muheim. Le vice-président de l'Association des communes suisses et syndic de Belmont-sur-Lausanne ne mâche pas ses mots: «Au canton, les urbanistes font passer les questions juridiques avant celles de l'aménagement. Le droit avant le bon sens. Du coup on coupe les cheveux en huit dans le sens de la longueur pour un résultat qui n'est sou-

Bâle-Ville et Genève enregistrent la plus forte densité de fonctionnaires

Equivalents plein-temps dans l'administration publique centrale pour 1000 habitants

■ Valeur en augmentation par rapport à 2001 ■ Valeur en diminution par rapport à 2001



SOURCES: OFS-STATENT, CALCULS ET INDICATEURS BADAC

► Le graphique montre le nombre d'employés (EPT) de l'administration publique pour 1000 habitants en 2012. Le calcul est basé sur les chiffres de l'Office fédéral de la statistique (OFS) couvrant l'administration publique centrale: justice et police, aménagement

du territoire, activités de tutelle de l'économie, de la santé et du social ainsi que l'éducation. Ces chiffres cumulent les administrations communales, cantonales ainsi que les corporations de droit public. L'Administration fédérale a été exclue de ce calcul. La forte

densité de fonctionnaires à Bâle-Ville et Genève s'explique par le fait qu'il s'agit de cantons-villes et par leur situation géographique. En 2001 déjà, ces deux cantons trusaient les premières places du classement. Le canton de Vaud, qui était alors huitième, figure

désormais à la troisième place. Ces chiffres sont uniformisés par l'OFS selon des standards internationaux et, de ce fait, ne correspondent pas toujours aux comptabilités tenues dans chaque canton. Les chiffres détaillés peuvent être consultés sur le site www.badac.ch

vent pas meilleur. Je n'en veux pas aux personnes, mais au système qui a été mis en place.»

Face ces critiques, le canton rétorque sobriement par la voie de son chancelier: «Le Conseil d'Etat s'engage de façon constante pour que l'action du Service du développement territorial soit efficace et que ce service soit autant que possible un facilitateur pour les communes.»

Le développement des crèches et de l'accueil parascolaire, dont les communes ont la responsabilité, explique également une partie de l'augmentation des effectifs. «C'est vrai dans les villes, mais aussi dans les plus petites communes à la campagne, observe la PLR Joséphine Byrne Garelli qui préside l'Association de communes vaudoises (AdCV). Cela répond à une demande des citoyens exilés à la campagne, qui veulent avoir la possibilité de déposer leurs en-

fants lorsqu'ils partent travailler en ville et venir les rechercher le soir quand ils rentrent.»

«Personal stop» à Yverdon

La hausse des effectifs dans l'administration est particulièrement élevée dans certaines villes, comme Yverdon où l'on est passé en dix ans de 145 équivalents plein-temps à 372. «Nous créons entre 20 et 30 nouveaux postes chaque année, confirme Jean-Daniel Carrard, municipal depuis treize ans et syndic depuis un mois. L'année passée nous avons imposé un «personal stop», c'est-à-dire que nous n'avons pas créé de nouveaux postes dans l'administration.» Un coup de frein aussi violent qu'éphémère. «Nous nous apercevons que cette solution n'est pas tenable. Cette mesure a été levée et il faut s'attendre à un effet de rattrapage sur 2015.» A Nyon, pour financer la croissan-

ce de l'administration publique (+75% sur dix ans, notamment dans les affaires sociales et la sécurité), la vice-syndic socialiste Fabienne Freymond Cantone mise sur l'augmentation des impôts: «Nous avons déjà proposé cette solution à plusieurs reprises mais elle a jusqu'ici toujours été refusée. Il faudra pourtant bien s'y résoudre.»

Jusqu'ici, la croissance des administrations n'a pas beaucoup occupé les associations faitières vaudoises: «Nous nous inquiétons surtout du manque de personnel politique, de la charge de travail qui augmente, tout comme le niveau de compétences requis, explique Joséphine Byrne Garelli. Je ne crois pas qu'il y ait eu une prise de conscience de cette hausse massive de l'administration dans les communes. Ces nouveaux chiffres vont interpeller et provoquer des réactions.» ●

Les Genevois scelleront le destin du recours contre la loi sur la police

Justice La LPol, soumise au peuple aujourd'hui, est contestée jusqu'au Tribunal fédéral par un trentenaire apolitique. Le résultat du scrutin sera déterminant dans son combat.

Ce n'est pas un mais deux enjeux qui se profilent à l'horizon de cette journée de votations à Genève. Il y a bien sûr le résultat du vote de la nouvelle loi sur la police (LPol), combattue par référendum par le MCG, l'UDC et Ensemble à gauche. Les citoyens devront dire s'ils souhaitent ou non réformer de fond en comble la gendarmerie et les autres corps des forces de l'ordre. Mais l'enjeu se situera aussi dans l'ampleur du résultat final pour

savoir si le texte sera bel et bien appliqué.

Yann Testa, citoyen genevois de 31 ans, a déposé vendredi matin un recours contre la LPol devant le Tribunal fédéral (TF). Cet étudiant apolitique, «mais plutôt de droite», a contesté une première fois la loi devant la Chambre constitutionnelle genevoise. Il estimait que la brochure explicative de vote aurait dû mentionner que trois articles du texte relatifs aux mesures préventives et aux enquêtes sous couverture étaient anticonstitutionnels, parce que retoqués par le TF. En vain. Jeudi, la Chambre a bien regretté que cette mention figure pas dans la brochure, mais elle n'a pas considéré cela

comme suffisant pour reporter le scrutin. «Or la Constitution suisse empêche de faire voter des citoyens sur un sujet qui n'est pas susceptible d'être exécuté, argue Yann Testa. J'estime donc avoir matière à recourir.» Ce sera aux juges de Mon Repos de statuer. Et c'est là que l'ampleur du scrutin jouera un rôle.

Selon une source proche du dossier, plus le score sera serré, plus les chances d'aboutir du recours seront grandes. Le TF pourra en effet plus facilement estimer que la mention de ces trois articles contestés aurait pu changer la donne. Les considérations initiales de la justice genevoise en prendraient un coup. Dans ce cas, le scrutin serait an-



Yann Testa, citoyen genevois de 31 ans, a déposé un recours contre la loi sur la police devant le Tribunal fédéral. Pierre Abensur

nulé a posteriori et reporté à une date ultérieure. Un cas de figure déjà expérimenté à Genève s'agissant de la fumée passive (2009) et des tarifs TPG (2014). Si en revanche la victoire de l'un ou l'autre camp devait être large, dès 60% par exemple, le recours serait balayé sans le moindre suspens. Ici, le manquement serait plus difficile à prouver.

Une thèse qui n'entame en rien la motivation de Yann Testa. «Cela ne tient pas compte d'autres paramètres. J'ai des amis qui ont décidé de s'abstenir de voter précisément parce qu'ils se sentent floués par ce manque de transparence. Le scrutin est biaisé quoi qu'il arrive.» **Raphaël Leroy**